

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JANVIER 2009**

**Délibération
n° 2009.01. 5.B**

**Médiathèque
d'agglomération -
marché de maîtrise
d'oeuvre pour la
déconstruction de
l'immobilier de l'îlot
du quartier
L'Houmeau : appel
d'offres ouvert**

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 janvier 2009**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE

Excusé(s) représenté(s) :

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE	Rapporteur : Monsieur BRONCY
---	-------------------------------------

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA DECONSTRUCTION DE L'IMMOBILIER DE L'ILOT DU QUARTIER L'HOUMEAU : APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre du projet de médiathèque d'agglomération, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition des parcelles nécessaires dans le quartier de L'Houmeau à Angoulême.

Ces biens immobiliers ne sont pas organisés pour recevoir le programme de la future médiathèque et doivent être déconstruits.

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché de maîtrise d'œuvre relevant du domaine fonctionnel infrastructure (hors loi MOP).

La maîtrise d'œuvre se verra confier une mission intégrant les éléments suivants :

- études d'avant-projet (AP)
- études de projet (PRO)
- assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- visa et quantitatifs (VISA)
- direction d'exécution des contrats de travaux (DET)
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

Les travaux de déconstruction sont estimés à 550 000 € HT et le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est estimé à 70 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert en application des articles 24, 33, 57 à 59 et 74 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 13 janvier 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – Autorisation de programme n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
06 février 2009	10 février 2009